

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
7 avril 2025

PUBLIE LE : 16 AVR. 2025

Délibération n°250407-6 : Convention relative à la mise à disposition d'agents du CIG de la Grande Couronne pour une mission d'archivage

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le trente et un mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 7 AVRIL 2025

PRESENTS

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Rosa ANDRE, DELEGUEE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

François DAZELLE, PRESIDENT
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE

Pouvoirs :

Communauté non représentée : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	8
Délégués présents	:	8
Pouvoirs	:	/
Délégués comptant pour le vote	:	8

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION (CIG) DE LA GRANDE COURONNE POUR UNE MISSION D'ARCHIVAGE

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le Code général de la fonction publique et notamment les articles L452-40 à L452-48 ;

VU la convention proposée par le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne relative à la mise à disposition d'agents pour une mission d'archivage ;

CONSIDERANT la nécessité pour le Syndicat d'assurer la bonne organisation, conservation et valorisation des archives de la collectivité ;

CONSIDERANT que le CIG propose un accompagnement spécialisé par la mise à disposition d'agents qualifiés pour réaliser cette mission ;

CONSIDERANT que la convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de la date de signature par le CIG, avec une reconduction tacite une fois pour une durée équivalente ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications du Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE la convention relative à la mise à disposition d'agents du CIG pour une mission d'archivage pour une durée de trois ans à compter de la date de signature par le CIG reconductible tacitement une fois pour la même durée et selon les tarifs forfaitaires ou horaires fixés et révisés chaque année par délibération du conseil d'administration du CIG.

AUTORISE le Président à signer ladite convention et tout document y afférent, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE l'inscription des crédits nécessaires au budget 2025 pour la prise en charge des frais liés à cette prestation.

Fait à Saint Germain en Laye, le 16 AVR. 2025

Transmis en préfecture et affiché le 16 AVR. 2025

Pour Extrait Conforme

Michel LEPERT
 Secrétaire de séance

François DAZELLE
 Président du Syndicat Intercommunal

